

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2021085	Date d'inspection Le 08 septembre 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	16 sept. 2022	
Commentaires : 1 employée n'a pas sa vérification à jours.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 nov. 2022	
Commentaires : 1 employée n'a pas son RCR, la date pour le cours de secourisme est le 19 novembre 2022. L'employée ne peut pas rester seule avec les enfants, ni ouvrir ni fermer la garderie			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels et des dossiers pour les enfants.</p> <p>Discussion avec l'administratrice des différents annexes qui sont utilisés en garderie soit Annexe 1, 2, 4 à 8 et 10 à 16 ainsi que ce qui doit se trouver dans les dossiers pour les enfants et les membres du personnel. Et en dernier lieu, l'annexe C - contenu de la trousse de premiers soins de travail sécuritaire NB, l'annexe B - Lignes directrices concernant l'exclusion dans les garderies éducatives du NB, mars 2022 et le formulaire de dispense d'immunisation pour les garderies.</p> <p>Par ailleurs, discussion de l'importance de faire la vérification du parc extérieur même si c'est le parc de l'école, remis une exemple de liste de vérification.</p> <p>Observation de la collation qui est fourni par les parents. Les enfants sortent à l'extérieur à la fin de ma visite.</p>

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 08 septembre 2022

Date

original signé par
Chantal Coulombe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 septembre 2022

Date